



AGENCE NATIONALE POUR
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
ANME

Un engagement durable et renouvelable



KFW
Bank aus Verantwortung

Programme TEEP

Transition Énergétique dans les Etablissements Publics

REPONSES AUX DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

DOSSIER DE L'AOI N°- 512735 KFW

Fourniture, installation et mise en service d'une centrale photovoltaïque d'autoproduction électrique avec transport (déportée) de puissance 4 MWc au profit de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA) au niveau de l'aéroport de Tozeur-Nafta

N°	Questions	Réponses
1	Dans un souci de mieux présenter notre offre, nous vous prions de bien vouloir nous accorder une prorogation de délai de la soumission d'un mois à partir de la date prévue initialement	<p>Le projet est réalisé dans le cadre du Programme de Transition Energétique dans les Bâtiments Publics (TEEP). Compte tenu des spécificités de ce Programme, les délais annoncés dans le DAO ne sont pas révisés et sont maintenus à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Date limite de soumission des offres : 19 septembre 2025 à 10h00 – Durée d'exécution : 4 mois
2	Dans un souci constant de qualité et de parfaite conformité avec les exigences techniques du projet, nous souhaiterions obtenir une prolongation du délai de soumission jusqu'au 30 septembre 2025.	
3	Nous vous prions d'envisager la prorogation du délai de soumission ainsi que l'allongement du délai d'exécution du projet, afin d'aligner le calendrier contractuel sur les contraintes réelles du projet	
4	<p>Nous sollicitons respectueusement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Une prolongation de la durée d'exécution du projet de huit (8) mois, – Une prolongation de la date limite de soumission des offres jusqu'au 30 septembre 2025. 	
5	Nous avons pris connaissance du cahier des charges après la date initialement prévue pour la visite du site, soit le mardi 19 août 2025. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir reprogrammer cette visite à une date qui vous conviendrait afin de nous permettre de finaliser notre offre dans les meilleures conditions.	<p>Une visite du site a été prévue par le DAO pour 19 août 2025. Suite aux demandes, l'ANME a publié le 01.09.2025 un avis annonçant l'organisation d'une deuxième visite au site d'implantation de la centrale photovoltaïque au niveau de l'aéroport de Tozeur-Nafta, le 03 septembre 2025 à partir de 08h. Les procédures à suivre pour la visite sont annoncés dans cet avis.</p>
6	Étant donné qu'un document important doit être vérifié sur site lors de cette visite, nous souhaiterions savoir s'il existe une possibilité d'organiser une nouvelle séance ou toute autre alternative permettant de régulariser la situation et de nous conformer aux exigences de l'appel d'offres	
7	Nous souhaiterions obtenir vos indications concernant la procédure suivre pour l'organisation de la visite technique.	
8	We kindly request you to share the technical specifications and requirements related to this project so that our team can prepare a comprehensive proposal.	<ul style="list-style-type: none"> – Les exigences et les spécifications techniques figurent dans le DAO – Le dossier de l'appel d'offres est téléchargeable gratuitement à travers le site de l'ANME : www.anme.tn – L'ANME a transmis, par email, le DAO à tout demandeur l'ayant sollicité pour avoir ce document.
9	Je souhaite obtenir des informations sur l'appel d'offres AON 512735-KFW relatif à la fourniture et à l'installation d'une centrale photovoltaïque. Pouvez-vous m'envoyer les documents d'appel d'offres et les spécifications techniques ?	
10	<p>Je souhaite obtenir des informations concernant les conditions et la procédure de création d'un groupement d'entreprises (consortium) afin de participer aux projets TEEP, en particulier dans le cadre des appels d'offres relatifs aux centrales photovoltaïques (par exemple le projet de 4 MW).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les démarches administratives exactes pour formaliser un tel groupement ; • Les documents requis par votre agence ; • Et les modalités de reconnaissance officielle de ce groupement lors du dépôt des dossiers TEEP 	<p>A se référer aux dispositions du DAO, dont notamment les sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Section I. Instructions aux Soumissionnaires – Section III. Critères de Qualification et d'Évaluation – Section IV. Formulaire de Soumission

11	<p>Nous souhaiterions obtenir une clarification concernant le réseau de raccordement prévu : S'agit-il d'un réseau en 400 V ou en 800 V ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comme indiqué au niveau du DAO, la puissance minimale de l'onduleur doit être supérieure à 300 kW. La tension AC de connexion au TGPV sera celle de l'onduleur proposé.
12	<p>Dans le cadre de l'appel d'offre N° 512735 KFW, nous vous saurions gré de bien vouloir nous apporter des clarifications sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure métallique : Pourriez-vous préciser si la structure doit être en acier "galvanisé à chaud" ou en "acier galvanisé de nuance S350 GD+Z, conforme aux normes EN 10326 et EN 10143, avec une galvanisation de type ZM310" (Magnelis) ? • Éclairage de secours – Page 136 : La mention « Les équipements d'éclairage doivent émettre suffisamment de lumière intense même en cas d'absence de tension au niveau du réseau MT » implique-t-elle l'utilisation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité ? • Choix du régime de neutre IT : Est-il possible d'opter pour un régime de neutre IT, notamment dans le cas de l'utilisation d'onduleurs de grande puissance compatibles avec ce type de régime ? • Clôture du site : Merci de nous confirmer si la clôture doit entourer l'ensemble des quatre côtés du terrain, et si la hauteur minimale requise est de 1,5 m ou de 2 m. • Étude géotechnique : Serait-il possible de nous fournir l'étude géotechnique du site? • Câble AC entre TGPV et transformateur : Pouvez-vous nous confirmer si le câble AC entre 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les composants des structures doivent être en acier Galvanisés de nuance S350 GD+Z en accord avec la norme EN 10326 & EN 10143 avec galvanisation ZM310 ou en aluminium (Voir DAO / Section III) - C'est au soumissionnaire de proposer la solution technique qu'il jugera approprié en conformité l'exigence du DAO relative à l'éclairage des bâtiments techniques. - A se référer au cahier des charges relatif aux exigences techniques de raccordement et d'évacuation de l'énergie produite à partir des installations d'énergies renouvelables raccordées sur le réseau HT/MT et approuvé par Arrêté du 09 Février 2017 - Clôture périmétrique (4 côtés) avec une hauteur minimale de 2 m (voir DAO) - L'étude géotechnique devra être fournie par l'installateur adjudicataire du marché (voir DAO). Pour la participation à l'AO, une étude géotechnique effectuée par l'OACA a été partagée avec les sociétés ayant effectué la visite sur site.

	<p>les TGPV et le transformateur est inclus dans l'offre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le raccordement de la centrale PV du local onduleur jusqu'au poste de transformation est inclus dans l'offre (voir DAO -Bordereau des prix / Détail estimatif)
<p>13</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La possibilité de transférer le montant de la garantie de soumission directement au compte de l'acheteur public depuis l'étranger • La possibilité de paiement par L/C irrévocable et confirmée pour la partie en devise. • En cas de groupement de sociétés étrangères et Tunisienne, la société Tunisienne doit-elle fournir éligibilité ou même d'une autre spécialité • Le pourcentage de paiement de la part en devise et en monnaie locale du projet • Le nombre et qualité des cadres demandés (qu'ils soient de nationalité tunisienne ou étrangère) • Le plan type de l'installation de la centrale à prendre en considération dans notre conception • Existe est-il une préférence de l'origine des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Conformément au DAO, le soumissionnaire devra fournir une garantie de soumission selon le modèle présenté à la section 4. Cette garantie se présente selon l'une des formes mentionnées à la section 1 du DAO. - Les paiements des montants dus dans chaque monnaie seront effectués aux comptes effectués aux comptes bancaires du soumissionnaire adjudicataire (Voir DAO- 3^{ème} partie -Marché) - Le groupement doit compter au moins une société disposant de l'attestation d'éligibilité d'installation des systèmes PV raccordés au réseau, délivrée par l'ANME et en cours de validité (Voir DOO / Section III. Critères de Qualification et d'Evaluation) - Pas de pourcentage spécifique. Le soumissionnaire devra indiquer dans son offre les montants libellés en Dinar Tunisien (DT) et les montants libellés en Euro (EUR) - Se référer au DAO – Section III / 1.2 Exigences et Critères - Capacité technique (Personnel Clé) - C'est au soumissionnaire de proposer une solution complète conformément au DAO. - Le DAO n'a pas spécifié de préférence quant à

	<ul style="list-style-type: none">• Ya-t-il de détails sur les travaux de génie civil et des plans à considérer • Le local d'abri des onduleurs doit être fabriqué en dure ou préfabriqué • Le client dispose-t-il de l'espace nécessaire pour abriter les cellules MT, TGPV et transformateur	<p>l'origine des équipements</p> <ul style="list-style-type: none">– Prière de se référer aux détails et exigences du DAO – Selon le DAO, le local peut être maçonné ou préfabriqué. – Le DAO exige au soumissionnaire d'effectuer une visite sur site afin d'obtenir par lui-même tous les renseignements pouvant être nécessaires. L'attestation de la visite devra obligatoirement être présente dans l'offre (voir DAO).
--	--	--